

## IV – Vers la modernité, fin XV<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> siècle

*Rappel : les quatre thèmes de la quatrième partie du programme occupent environ 40% du temps annuel consacré à l'histoire*

### Thème 2 – L'émergence du « roi absolu »

#### PROBLÉMATIQUES

L'émergence du « roi absolu » du « *primus inter pares* » au « *princeps legibus solutus* » (le prince délié des lois) est un processus heurté et non linéaire qui apparaît entre Philippe le Bel et Louis XI, s'affirme entre François I<sup>er</sup> et Henri IV malgré les guerres de Religion (ou à cause de celles-ci), s'implante lourdement de Louis XIII à Louis XIV, puis se trouve contesté sous Louis XV et Louis XVI. A chaque étape, les contraintes et les exigences notamment fiscales de la guerre, civile parfois mais plus encore extérieure, s'imposent comme autant de facteurs de mutation sans besoin d'invocation téléologique à la manière de l'école méthodique de la 3<sup>e</sup> République.

La question comprend deux aspects.

#### **Les difficultés de la monarchie dans le contexte des conflits religieux et sa réaffirmation dans le rétablissement de la paix.**

La progressive affirmation de l'autorité royale depuis le XIII<sup>e</sup> siècle connaît une éclipse à l'occasion des conflits religieux du XVI<sup>e</sup> siècle qui, à la fois, marquent avec le protestantisme et la Ligue l'émergence de nouvelles conceptions politiques et fournissent aux grandes factions nobiliaires (Bourbons, Guise, Montmorency, Châtillon...) l'occasion de tenter de mettre en tutelle une monarchie affaiblie.

De François I<sup>er</sup> à Henri IV, les souverains s'efforcent continûment d'asseoir leur autorité sur l'unité religieuse. Au plus fort de la crise, les tentatives pour instaurer des paix successives se heurtent tant aux manœuvres des clans nobles qu'à la fureur des confessions. Dans la lignée des édits de pacification précédents (Saint-Germain, Beaulieu, Poitiers...) l'édit de Nantes n'est pas un édit de tolérance religieuse, mais un acte par lequel le souverain impose la paix civile au dessus des « partis ».

#### **La revendication d'un « pouvoir absolu » des rois de France et sa mise en scène.**

Revendication très progressive et heurtée, qui est d'abord une affirmation d'autorité, constante depuis le XIII<sup>e</sup> siècle mais de plus en plus fortement exprimée. La souveraineté monarchique est de plus en plus décidée à s'imposer aux pouvoirs qui existent depuis le moyen-âge (puissances nobiliaires et leurs clientèles, villes, états provinciaux, parlements) non sans s'appuyer simultanément sur leur capacité d'encadrement des populations. Cette revendication se précise et se théorise avec le règne de Louis XIII, l'action des cardinaux-ministres (Richelieu, Mazarin) et surtout le règne de Louis XIV dont les inflexions sont profondément marquées par sa propre expérience de la Fronde. Mais, c'est bien la guerre, phénomène récurrent qui demeure le mobile et le moteur essentiel du renforcement du pouvoir de l'État.

## SUPPORTS D'ÉTUDE

### **La vie et l'action d'un souverain ou un événement significatif.**

Catherine de Médicis et ses fils sont au cœur de la crise monarchique que l'on peut aborder au travers de la lecture politique du couple de la Saint Barthélemy et de l'assassinat du duc de Guise. Dans les deux cas, et nonobstant la dimension religieuse exploitée plus par des factions nobiliaires que par la monarchie, c'est la défense du pouvoir du roi et sa volonté de *Concordia*, qui sont à la source de l'événement dramatique.

La vie et l'action d'Henri IV, rencontrent ces événements, d'abord comme acteur secondaire puis comme monarque. Dans cette perspective, il faut analyser l'édit de Nantes comme un acte de la puissance royale, qui rétablit la paix en imposant le roi comme l'arbitre au-dessus des partis et des clivages religieux. Mais on doit éviter l'anachronisme de l'instauration d'une hypothétique tolérance religieuse ou d'une laïcisation. Il s'agit au mieux d'instaurer une pacification civile dans l'attente d'un retour à l'unité religieuse au sein de l'Église catholique dont le roi est le représentant et le défenseur. L'édit « de grâce » d'Alès de 1629, confirmant une très provisoire diversité de confession, insiste lui sur l'octroi de la paix du roi à ses sujets rebelles, sans négociation, et qui sont pardonnés dans la mesure où ils abandonnent tout privilège militaire et politique et se soumettent à la protection royale.

### **Le modèle du « roi absolu »**

C'est évidemment avec Louis XIV que la revendication du pouvoir absolu peut être la mieux saisie. Elle se manifeste d'abord par la volonté d'exorciser les menaces vécues dans sa jeunesse (la Fronde) et par l'affirmation de son pouvoir dans les faits (la prise du pouvoir réel et l'élimination de Fouquet qui sont perçus comme une révolution après l'ère mazarine); en second lieu, par le mode concret de gouvernement et d'administration; par le retour à l'unité religieuse avec l'abrogation de l'édit de Nantes et la chasse aux jansénistes ensuite; enfin, par la traduction symbolique de l'image du roi de gloire en autant de « cérémonies de communication » (le roi solaire, apollinien et victorieux; Versailles, la cour et son étiquette...).

## PIÈGES À ÉVITER

- Se perdre dans le déroulement chronologique des faits, tant en ce qui concerne les conflits religieux que la Fronde par exemple, au lieu de choisir quelques événements ou l'action de tel acteur significatifs de la volonté de maintien de l'autorité royale et de ses difficultés dans le double contexte du jeu des grands nobles et de la confessionnalisation qui rompt l'unité du pays.
- S'empêtrer et empêtrer les élèves dans l'examen des organes de « la monarchie absolue », ses conseils et son organigramme.
- Faire partir l'étude de la théorisation du pouvoir absolu du roi (Bossuet par exemple) et la confondre avec la réalité du fonctionnement sociopolitique.
- Limiter l'étude de Versailles, de la cour et d'une manière générale de la mise en scène Louis-quatorzienne à la description des pratiques sans en tirer le sens politique.

## HISTOIRE DES ARTS

- Il serait sage d'éviter la confrontation désormais jugée contestable d'un art classique (français et monarchique, fondé sur l'ordre et de la règle cartésienne) et d'un art baroque (cosmopolite, nobiliaire et princier, fait d'imagination et d'élévation sensible), car Versailles présente des styles qui s'apparentent à ces deux courants qui ne sont définis que par théorie.
- En revanche, la construction de Versailles, le coût de ses chantiers pharaoniques, l'agencement des espaces publics et privés où tout s'articule autour de la personne royale, l'emploi du temps du roi tel que le rapporte *in situ* le duc de Saint-Simon, sont des éléments concrets et significatifs qui peuvent servir à

rendre compte de ce qu'est la monarchie personnelle en action au cœur du système curial tel que l'étiquette, hispano-bourguignonne à l'origine, le structure.

– Le portrait de Louis XIV par H. Rigaud, à l'orée de la guerre de succession d'Espagne (1701) est utile à la fois pour montrer la majesté et ses symboles ainsi que le lien unissant mécénat et propagande monarchique.

– Les carrières et les comédies-ballets de Molière et de Lully peuvent servir de documents d'appui à l'étude de la société-spectacle qui gravite autour de Louis XIV qui de l'aube au crépuscule éclaire la scène de la vie de cour.

## POUR ALLER PLUS LOIN

- Bonney Richard, *L'absolutisme*, PUF, 1989
- Cornette, Joël, *La monarchie absolue, de la Renaissance aux Lumières*, la documentation photographique, dossier n°8057, mai-juin 2007
- Cosandrey Fanny, Descimon Robert, *L'absolutisme en France. Histoire et historiographie*, Le Seuil, 2002
- Perreau Stéphane, *Hyacinthe Rigaud (1659-1743), le peintre des rois*, Nouvelles Presses du Languedoc, Montpellier, 2004
- Petitfils Jean-Christian, *Louis XIV*, Perrin, 1995
- *Versailles. Le pouvoir et la pierre*, *Les collections de l'Histoire*, n°2, juillet 1998  
[www.chateauversailles.fr](http://www.chateauversailles.fr)
- <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/culture/religieux/editnantrevocation.htm>